

Numéro inscription :	21 802 133	Circ. foncière :	Argenteuil
DHM de présentation :	2015-08-31 10:48		

Registre des mentions

AVIS DE DÉCONTAMINATION

(Article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

La qualité des sols du terrain permet un usage résidentiel ou sensible (art.1 a. du RPRT) (respecte les valeurs limites de l'Annexe I du RPRT)

La qualité des sols du terrain ne permet pas un usage résidentiel ou sensible (art.1 a. du RPRT) (ne respecte pas les valeurs limites de l'Annexe I mais respecte les valeurs limites de l'annexe II du RPRT)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE D'ARGENTEUIL

Lachute ce dix-huitième (18) jour de août de l'an deux mille quinze (2015).

COMPARAÎT:

9165-7924 QUÉBEC INC., société constituée le 14 février 2006 sous le régime de la partie IA de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), maintenant régie par la Loi sur les sociétés par actions (L.R.Q., c. S-31.1) sous l'autorité de son article 716, immatriculée au registre des entreprises (Québec) sous le numéro 1163517247, ayant son siège au 275, avenue Béthany, Lachute, Québec, J8H 2N1, ici agissant et représentée par Alexandre GAGNÉ, vice-président, dûment autorisé aux termes d'une résolution adoptée par les administrateurs le premier juin deux mille quinze (1^{er} juin 2015).

(Ci-après nommé le « Comparant »).

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil d'inscrire sur le registre le présent avis de décontamination concernant le terrain désigné ci-après, faisant état de l'absence ou de la présence des contaminants dans le terrain en deçà des valeurs limites réglementaires, tel que précisé au point 6 de cet avis et qui apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2, et, le cas échéant, d'une mention des restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier devenues caduques du fait de la décontamination.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

1.1 Le lot **TROIS MILLIONS TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENT SIX (3 039 806)** du **Cadastre du Québec** de la circonscription foncière d'**Argenteuil**; et

1.2 portant l'adresse civique **1070, rue Principale, Lachute, Québec, J8H 2C5**;

(Ci-après nommé « l'Immeuble »).

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

9165-7924 Québec Inc. est propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil sous le numéro 13 442 546 et son adresse est 275, avenue Béthany, Lachute, Québec, J8H 2N1.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la Ville de Lachute et les utilisations suivantes: résidentielle, commerciale et/ou industrielle sont autorisées sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. DÉCLARATION PRÉALABLE

Le Comparant a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le plan de réhabilitation et les documents suivants qui s'y rapportent : réhabilitation environnementale de site - Phase IV, numéro de référence: 12 1429.IV, datée du 19 décembre 2014.

5. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation Réhabilitation environnementale de site - Phase IV, numéro de référence 121429.IV du 19 décembre 2014, contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 5.1 un énoncé de la nature des contaminants enlevés, éliminés ou présents dans le terrain et dont la concentration n'excède pas les valeurs limites réglementaires applicables;
- 5.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur le terrain en fonction des valeurs limites réglementaires applicables ;
- 5.3 un résumé des travaux de décontamination qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 5.4 la superficie du terrain occupée par les sols qui contiennent des contaminants dont la concentration a été ramenée en deçà des valeurs limites réglementaires ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 5.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 5.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

- 3 -

5.7 un énoncé de la présence de matières résiduelles (nature, localisation, volumes) dans le terrain, s'il en est ;

Ce résumé est attesté par Kevin Donovan, ingénieur-géologue, de la Société Donovan Experts-conseils Inc. en date du 19 décembre 2014, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

6. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE DÉCONTAMINATION

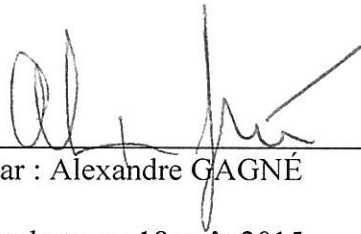
La mention est faite que :

- les restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier sont devenues caduques du fait de la décontamination des sols sous les valeurs limites réglementaires de l'annexe I du RPRT.

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de contamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ TROIS (3) EXEMPLAIRES DU PRÉSENT DOCUMENT ET DE SON ANNEXE

Signature du Comparant :


Par : Alexandre GAGNÉ
Lachute, ce 18 août 2015


ATTESTATION

Je, soussigné, Paul HÉNAULT, notaire, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du comparant;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le comparant;
3. Le document est valide quant à sa forme.

Attesté à Lachute, province de Québec, ce 18 août de l'an deux mille quinze (2015).

Nom : Paul HÉNAULT
Qualité : notaire
Adresse : 514, rue Principale, bureau 1, Lachute, Québec, J8H 1Y3


M^c Paul HÉNAULT, notaire

Formulaire de documentation pour la numérisation d'une réquisition effectuée selon l'article 2982.1 C.c.Q et dont l'original est conservé sur support papier¹.

Note : tous les champs doivent être remplis

Type de réquisition d'inscription		
<input checked="" type="checkbox"/>	Droit, préciser la nature : <u>Avis de décontamination</u>	
<input type="checkbox"/>	Radiation	
<input type="checkbox"/>	Modification dans l'adresse ou dans le nom (avis d'adresse)	
Renseignements sur la réquisition d'inscription		
Parties, bénéficiaire ou requérant, selon le type de réquisition : <u>9165-7924 Québec Inc.</u>		
Date de réception de la signature de la dernière partie (?) : <u>18 août 2015</u>		
Lieu de réception de la signature de la dernière partie (?) : <u>Lachute, Québec</u>		
Renseignements sur la numérisation		
Date de la numérisation : <u>31 août 2015</u>		
Numériseur utilisé (marque, modèle) : <u>Lexmark XM-7170</u>		
Logiciel de numérisation utilisé :	<input checked="" type="checkbox"/> Par défaut	<input type="checkbox"/> Autre : _____
Garanties du procédé quant à la préservation de l'intégrité* :	<input checked="" type="checkbox"/> Par défaut	<input type="checkbox"/> Autres : (colorimétrie, résolution, qualité)

Je soussigné(e), Hénault, Paul (Nom, Prénom), certifie que :

- J'ai dressé la réquisition d'inscription présentée;
- La réquisition d'inscription originale est reproduite dans sa totalité. Elle comporte la même information que le document source (papier) et son intégrité est assurée;
- Les informations fournies dans ce formulaire sont exactes;
- J'ai été formellement habilité(e) à effectuer la manipulation sur les documents indiqués ci-dessus;
- Je m'engage à conserver le guide d'utilisation de mon numériseur et du logiciel de numérisation utilisé.

Je reconnais que le fait d'indiquer mon nom ci-dessous et d'apposer ma signature au moyen d'une bclé de signature a la même valeur juridique que si j'avais apposé ma signature manuscrite sur le formulaire.

Date : 31 août 2015

Prénom, nom, profession : Paul Hénault, notaire

¹ Article 17, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ), chapitre C-1.1

* Assurez-vous que le matériel et les logiciels utilisés sont au minimum de qualité standard et que vous avez utilisé les options par défaut pour garantir la meilleure qualité à vos reproductions.

D O N O V A N E X P E R T S - C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tél. : (450) 227-6177
Télec. : (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

ÉTUDES DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE

**1070, rue Principale à Lachute, QC
(N/Réf. 12 1429.IV)**

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

Des travaux de Réhabilitation Environnementale de Site – Phase IV ont été réalisés sur le site situé au 1070, rue Principale dans la ville de Lachute (Site). Le Site, propriété de 9165-7924 QUÉBEC INC., a une superficie totale de 7 366,9 m² et repose sur le lot 3 039 806 du Cadastre officiel du Québec.

Lors d'une Évaluation Environnementale de Site (ÉES) – Phase I réalisée par DEC en novembre 2012 (N/Réf. 12 1429), il a été identifié plusieurs activités et/ou équipements pouvant représenter des risques environnementaux pour le Site, dont notamment les activités historiques de station-service et de concessionnaire de ventes d'automobile neuve avec entretien mécanique inscrites à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés (RPRTC).

Étant donné que l'activité du concessionnaire aurait cessé en mai 2011, soit après la mise en application de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) en mars 2003, ainsi les exigences de la Section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) s'appliquent.

Une étude de caractérisation de type Phase II réalisée en janvier 2013 (N/Réf. 12 1429.PHII) a révélé la présence de sols contaminés à l'emplacement du sondage F8, entre 0,00 et 1,20 m de profondeur. Ces sols présentaient des concentrations en métaux lourds excédant les valeurs limites règlementaires pour une propriété à vocation résidentielle indiquée à l'Annexe I du RPRTC, et ce, en raison du zonage mixte résidentiel et commercial du Site. Globalement, environ 11 m³ (\pm 19 tm) de sols contaminés en métaux lourds au-delà des limites règlementaires de l'Annexe I du RPRT, mais inférieures aux limites de l'Annexe II, étaient estimés présents sur le Site (secteur forage F8).

Quant à l'eau souterraine, les résultats analytiques ont dévoilé que l'eau échantillonnée dans les trois (3) puits rencontre les limites de rejet à l'égout permises pour l'*Eau de surface et égouts* prescrits par la PPRT et le *Règlement 90-363 de la ville de Lachute*.

Suite à l'approbation du plan de réhabilitation déposé en mars 2014 auprès du MDDELCC, les travaux de réhabilitation ont été réalisés afin que les sols problématiques soient retirés, et que les sols demeurant sur le site respectent les valeurs limites de l'annexe I du RPRT.

D O N O V A N E X P E R T S - C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tél. : (450) 227-6177
Télec. : (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Les travaux de réhabilitation ont été effectués les 14 et 27 novembre 2014 et ont consisté à excaver les sols contaminés au-delà des valeurs limites de l'Annexe I du RPRT, soit à l'emplacement du forage F8. Ces sols ont été excavés, et directement chargés et transportés hors Site vers un lieu autorisé par le MDDELCC, soit WASTE MANAGEMENT (WM) à Sainte-Sophie, et ce, sous la supervision d'un professionnel en environnement de DEC. Au total, 17,06 tm de sols contaminés ont été disposés chez WM à Sainte-Sophie.

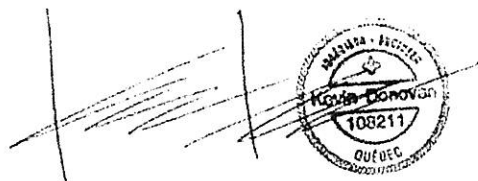
Les résultats analytiques associés aux échantillons composites représentatifs des sols en place pour les parois et le fond ont dévoilé l'absence d'une contamination des sols au-delà des valeurs limites de l'Annexe I du RPRT. Enfin, l'excavation a été remblayée au moyen de poussière de roche sous la surveillance du professionnel en environnement de DEC.

Selon les résultats des travaux de réhabilitation, il apparaît que les sols problématiques présents sur la propriété sise au 1070, rue Principale dans la Ville de Lachute, représentée par le lot 3 039 806 du cadastre du Québec, ont été réhabilités selon la réglementation en vigueur.

Enfin, selon les résultats de l'étude antérieure de Phase II et suite aux résultats des travaux de réhabilitation, nous estimons que les sols demeurant en place sur le Site ont des concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT, soient qui respectent les limites maximales pour la vocation du Site.

Ce résumé est attesté par Kevin Donovan, Ingénieur géologue en date du 19 décembre 2014, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexé.

DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC.



Kevin Donovan, ing.



Paul Henault **Nom du signataire du document 21 802 133**

Paul Henault **Nom du signataire du document joint 001**

Paul Henault **Nom du signataire du document joint 002**

Je certifie que la réquisition présentée le 2015-08-31 à 10:48 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Argenteuil sous le numéro 21 802 133.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis
Forme :	Sous seing privé
Nature générale :	Avis de décontamination
Nom des parties :	Propriétaire 9165-7924 Québec Inc.